

VACCINATION GRIPPE

CAMPAGNE 2025/2026

VACCINS DISPONIBLES CETTE ANNEE

Cinq spécialités (vaccins trivalents) sont disponibles cette année :

- **Alpharix®, Vaxigrip® et Influvac®** (contenant 15µg d'antigène par souche grippale) sont indiqués chez les adultes et les enfants à partir de 6 mois selon leur RCP (= **vaccins « classiques » avec dosages standards**)
- **Fluad®** (contenant 15µg d'antigène par souche grippale et un adjuvant) est indiqué chez les personnes âgées de 50ans et plus selon son RCP. (= **vaccin « renforcé »**)
- **Efluelda®** (contenant 60µg d'antigène par souche grippale) est indiqué chez les personnes âgées de 60ans et plus selon son RCP (= **vaccin « renforcé »**)

REMBOURSEMENT DU VACCIN

- **ALPHARIX – INFLUVAC – VAXIGRIP** : remboursement sur base de la mention TPA sur base des critères (public cible) comme l'année passée
- **FLUAD** : pour bénéficiaires de 65 ans et plus, sur attestation (chap IV)
- **EFLUELDA** : pour personnes 65 ans et plus qui séjournent dans un centre de soins. Pour personnes de 75 ans et plus qui ne séjournent pas dans une institution (de soins). Sur attestation (chap IV).

Le remboursement du FLUAD et de EFLUELDA passent obligatoirement par une demande de remboursement introduite par le médecin prescripteur !

PUBLIC CIBLE

Le CSS a émis des recommandations qui préconisent l'utilisation des vaccins renforcés pour les patients de 65 ans et plus. Cependant, le CBIP et le RMG ont apporté des nuances à ces recommandations.

A noter aussi que le stock disponible des vaccins renforcés (FLUAD/EFLUELDA) ne permettra pas de vacciner la population ciblée (> 65 ans et >75 ans) et ces vaccins seront donc à réserver à certains patients (immunosupprimés, immunodéficients...).

Le mot d'ordre est « **Mieux vaut être vacciné avec un vaccin standard que pas du tout** »

Discutez avec les médecins de votre entité sur l'attitude à adopter (en cas de rupture/limitation des stocks).

CNK L' ADMINISTRATION DU VACCIN GRIPPE

Administration du vaccin : CNK 5522123 (honoraires de 15,50€)

Le remboursement de l'honoraire d'administration du vaccin est uniquement valable pour les **patients en règle de mutuelle** et est indépendant du remboursement du vaccin lui-même (spécialité délivrée). Encodage l'ordonnance au nom du patient et utilisez (si besoin) le N° médecin fictif 1-00001-06-999.

Le pharmacien est habilité à prescrire et administrer les vaccins Alpharix®, Vaxigrip®, Influvac®, Fluad®, Efluelda®.

ATTENTION : l'échange entre vaccins « classiques » (dose standard) est possible mais pas avec un vaccin renforcé (avec adjuvant ou hautement dosé). Ni entre vaccins renforcés. Contactez le médecin si nécessaire.

Rappel : l'administration du vaccin ne peut se faire que dans la pharmacie.

N'oubliez pas d'encoder la vaccination dans Farmaflux (compléter l'eform) !
